

11.3. Financements bancaires et alternatifs pour les PME

La question du financement des entreprises, et particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME), est une thématique récurrente et continue dans l'actualité économique. Ces dernières décennies, elle figure dans la liste des préoccupations majeures des entrepreneurs et parmi les raisons susceptibles d'handicaper la croissance des PME. C'est ce qui justifie le fait d'approfondir une nouvelle fois la question du financement des PME dans ce second numéro du Focus de l'Observatoire des PME.

Pour rappel, tout entrepreneur (créateur ou repreneur) qui cherche des moyens pour financer ses projets, devra choisir entre deux sources de financement : l'endettement (financement bancaire) ou le capital. Ces deux sources ont respectivement leurs propres caractéristiques, comme les garanties financières et autres formes de garanties à fournir, la déductibilité des intérêts à payer, la non-déductibilité des intérêts notionnels. Toutefois, à côté de ces deux grandes sources de financement, il en existe une troisième, cumulant à la fois les caractéristiques de l'endettement et du capital-risque. C'est le cas, par exemple, des emprunts subordonnés (10).

Pour financer tout projet entrepreneurial, la levée de capitaux propres constitue une condition sine qua non avant de se tourner vers les intermédiaires financiers. En effet, il existe plusieurs sources possibles pour obtenir ou renforcer ce capital de « départ », notamment les trois F « Family, Friends et Fools », les Business Angels, le venture-capital ou capital-risque,... Dans cet article, seul un état des lieux sur l'offre des financements bancaires et alternatifs pourra être dressé à partir des statistiques collectées à ce jour par l'Observatoire des PME, et ce, au détriment de certains pans du financement par capital.

L'analyse chronologique des augmentations et réductions du financement par capital ne pourrait être réalisée qu'à partir des données issues, notamment de la Centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique.

La Centrale des crédits aux entreprises (CCE) de la Banque nationale de Belgique (BNB) est la source officielle de collecte et de diffusion des données relatives au financement bancaire des entreprises. Cependant, ces données doivent être utilisées avec beaucoup de précaution et dans un champ d'application clairement circonscrit.

Le tableau 3.1. montre trois grands agrégats :

- l'encours des crédits totaux aux sociétés non financières, ventilé en deux parties (les court terme et long terme, correspondant respectivement au financement du cycle d'exploitation et à celui du cycle d'investissements)
- l'encours des crédits totaux autorisés correspondant aux lignes de crédit ou au montant plafond du crédit mis à la disposition d'une société non financière par sa banque, et
- l'encours des crédits totaux utilisés.

Tableau 3.1. Instantané sur l'octroi de crédit bancaire

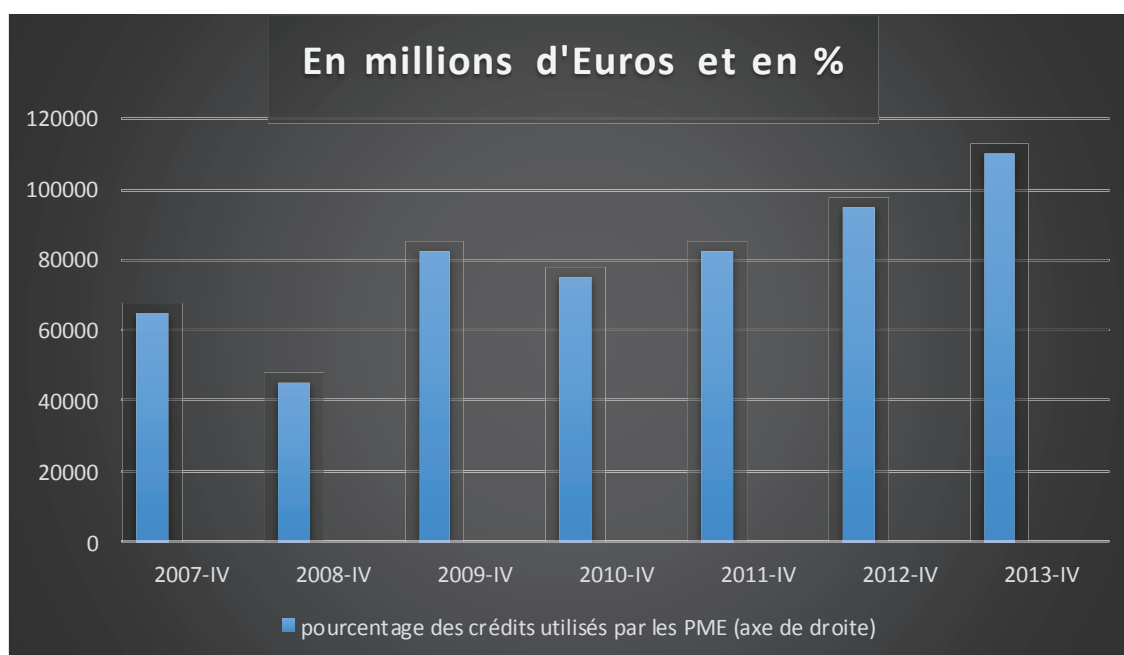
	Encours (Fin 9/2013)	Encours (Fin 9/2014)	Variation à un an d'écart (en %) en millions d'€
Crédits totaux aux sociétés non financières (11) [schéma A]	115.590	117.891	1,99
Dont CT (financement du cycle d'exploitation)	33.782	33.989	0,61
Dont LT (financement du cycle d'investissements)	81.808	83.901	2,56
Crédits totaux autorisés à toutes les entreprises	160.616	160.741	0,08
Crédits totaux autorisés aux PME	108.364	108.109	-0,24
Crédits totaux utilisés par toutes les entreprises	110.375	110.817	0,40
Crédits totaux utilisés par les PME	84.288	84.866	0,69

Nous remarquons d'emblée qu'entre septembre 2013 et septembre 2014, la variation à un an d'écart de l'encours des crédits totaux alloués au financement des investissements apparaît supérieure à celle de l'encours des crédits totaux alloués au financement du cycle d'exploitation des sociétés non financières, respectivement de 2,56 % contre 0,61 % et ce, en raison des conditions favorables à l'obtention du crédit. Nous pouvons conclure sur cette période annuelle que les banques continuent de soutenir l'économie réelle de la Belgique.

La Centrale des crédits aux entreprises fournit des chiffres sur les crédits totaux aussi bien autorisés qu'utilisés par taille d'entreprise. Notre attention se focalisera sur les PME parce qu'elles rencontrent davantage de difficultés à se financer que les plus grandes entreprises, et que l'analyse de ce public-cible représente l'une des activités principales de l'Observatoire des PME.

Evolution de l'encours des crédits totaux utilisés et des parts des PME dans cet encours sur la période 2007-2013

Graphique 3.1. Encours des crédits utilisés par l'ensemble des sociétés non financières et parts des PME dans le volume total des crédits utilisés



Source : Calculs de l'Observatoire des PME sur la base de données de la Centrale des crédits aux entreprises de la BNB

10) L'emprunt subordonné est un contrat de prêt dont le remboursement au créancier est subordonné au paiement préalable d'autres créanciers aux conditions convenues.

11) Selon la BNB, le secteur des « sociétés non financières » se compose de toutes les unités dotées d'une personnalité juridique, et des quasi-sociétés, qui sont des producteurs marchands et dont l'activité principale, exercée sur le territoire belge, consiste à produire des biens et des services non financiers. Les entreprises publiques font ainsi partie de ce secteur.

Source : Extrait de FOCUS de l'observatoire des PME – Le magazine des PME N°2 04/2015

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie - Observatoire des PME
 Boulevard du Roi Albert II 16
 1000 Bruxelles
 N° d'entreprise : 0314.595.348
<http://economie.fgov.be> - Tél. : 02 277 51 11
 E-Mail : observatoirepme@economie.fgov.be
 Pour les appels en provenance de l'étranger : Tél. : + 32 2 277 51 11

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte - Président du Comité de direction - Rue du Progrès 50 - 1210 Bruxelles